

CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE

Saison 2017-2018



Ce document est *ESSENTIEL* pour les relations administratives avec l'échelon départemental de l'UFOLEP Somme



Document à conserver toute la saison



SOMMAIRE

LICENCES ET AFFILIATIONS	Page 3
WEBAFFILIGUE	Page 11
CERTIFICAT MEDICAL	Page 13
MUTATION	Page 19
SPECIFICITES ACTIVITES SPORTS MECANIKES et CYCLISTES	Page 20
SURCLASSEMENT	
ASSURANCES	Page 22
COMMUNICATION	Page 25



Etre affilié à la Ligue de l'Enseignement et à l'UFOLEP c'est :

ADHERER AU PROJET DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'Enseignement invite les citoyens et les citoyennes à s'associer pour :

- Comprendre les mutations de notre époque
- Contribuer à l'évolution de notre société et la faire progresser
- Promouvoir la construction d'une Europe politique et sociale
- S'impliquer dans un développement durable et solidaire de la planète

Elle agit partout contre toutes les inégalités et les discriminations pour construire une société plus juste, plus solidaire fondée sur la laïcité comme principe du « vivre ensemble »

BENEFICIER D'ACCOMPAGNEMENTS A LA VIE ASSOCIATIVE ET FEDERATIVE PAR :

- Un accompagnement de projets
- Une aide à la création d'association
- Des formations de bénévoles associatifs
- Un accompagnement au fonctionnement associatif
- Une mise en réseau des associations
- Un appui aux jeunes en projets
- Un appui au développement de projets éducatifs
- Des actions de citoyenneté
- Un centre de ressources à la vie associative
- Un accord avec la SACEM

BENEFICIER DES SERVICES ASSURANCES APAC PAR :

- Des conseils pour assurer votre association et les adhérents
- Des contrats spécifiques et adaptés à votre situation
- Des procédures sécurisées et conformes aux codes des assurances et du sport
- Un diagnostic spécifique pour votre association

BENEFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT D'ACTIONS SPORTIVES

- L'organisation de manifestations sportives
- La mise en place de formations de bénévoles (dirigeants, animateurs, officiels...)
- La réalisation et la diffusion de calendriers sportifs
- Le soutien au développement de nouvelles activités
- L'accompagnement d'associations sur des dossiers spécifiques (préfecture, subvention...)
- Prêt de matériels (arche de départ, banderoles...)

BENEFICIER DE TARIFS PREFERENTIELS POUR :

- Des formations PSC1
- Des formations qualifiantes
- Des évènements spécifiques

LICENCES ET AFFILIATIONS

Saison 2017-2018

L'affiliation et les licences sont gérées par l'UFOLEP Somme

51 rue Sully à AMIENS au 1^{er} étage

Tel : 03.22.52.49.16

e-mail : maud.parent@fol80.net

Horaires : Lundi – Mardi – Jeudi : 9h00 – 12h00 <> 13h30 – 17h30

Mercredi : 8h30-12h00 <> 13h30 -17h30

Vendredi : 9h00 -12h00 <> 13h30-17h00

Principes

- L'association s'affilie à l'UFOLEP
- Les personnes adhèrent (se licencient) à l'UFOLEP par l'intermédiaire de leur association.

Tarifs

Chaque licence comprend 3 parties : Ligue, UFOLEP, assurance, elles mêmes divisées en 3 parts : nationale, régionale, départementale.

(Voir décomposition des licences dans le tableau joint section « Décomposition des tarifs »)



Procédures d'affiliation et d'adhésion

I. Étape 1 : Réception des documents d'affiliation et d'adhésion

Association affiliée en 2016/2017

Les associations, déjà affiliées la saison précédente, reçoivent de l'UFOLEP Somme les documents nécessaires à leur ré affiliation pour l'année nouvelle.

- un imprimé d'affiliation pré rempli pour l'association
- des licences pré remplies pour les adhérents déjà licenciés l'an dernier
- 5 bulletins d'inscriptions vierges pour les nouveaux licenciés
- Le questionnaire Médical (cerfa n°15699*01)
- L'attestation de réponse au questionnaire médical

LICENCES ET AFFILIATIONS

Association nouvellement affiliée en 2017/2018

L'association se voit remettre un bulletin d'affiliation et des bulletins d'adhésion vierges.

II. Etape 2 : Remplir et renvoyer le **Bulletin d'affiliation** (adhésion de l'association)



* Procédure « papier »

Association affiliée en 2016/2017

Avant le 31 Août, l'association renvoie à l'UFOLEP Somme :

- le document d'affiliation pré rempli (éventuellement modifié)
- accompagné obligatoirement du montant de l'affiliation et
- des licences des membres du bureau (Président, Trésorier et Secrétaire), à l'aide de l'imprimé récapitulatif (bon de commande).

Elle devra joindre également la fiche diagnostic (voir chapitre assurances).

Association nouvellement affiliée en 2017/2018

L'association remplit le bulletin d'affiliation.

Cochez la case Affiliation à l'UFOLEP

Remplir les renseignements concernant votre association

Remplir correctement les renseignements sur les membres du bureau (et notamment l'adresse mail). Ceci permet d'être correctement informés.

Remplir en répondant aux questions

la ligue de l'enseignement
un pacte de solidarité, d'équité, de progrès

DEMANDE D'AFFILIATION D'UNE ASSOCIATION A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - SAISON 2017/2018
LA SAISON 2017/2018 COMMENCE LE 1er SEPTEMBRE 2017 ET SE TERMINE LE 31 AOÛT 2018.

N° D'AFFILIATION

- Souhaitez vous aussi une affiliation à l'UFOLEP ? OUI NON
- Souhaitez vous aussi affiliation à l'USEP ? OUI NON

COORDONNÉES DU SIEGE SOCIAL
Titre complet : _____
(Appellation figurant dans les statuts)
Adresse du siège social : _____
Téléphone : _____ Fax : _____ Email : _____ No SIRET : _____
Site Internet : _____

COORDONNÉES DU PRÉSIDENT(E)
Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Adresse : _____
Code Postal / Ville : _____
Téléphone / Portable : _____ Email : _____

COORDONNÉES DU TRÉSORIER(E)
Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Adresse : _____
Code Postal / Ville : _____
Téléphone / Portable : _____ Email : _____

COORDONNÉES DU CORRESPONDANT(E)
Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Adresse : _____
Code Postal / Ville : _____
Téléphone / Portable : _____ Email : _____

COORDONNÉES DU SECRÉTAIRE
Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____ Adresse : _____
Code Postal / Ville : _____
Téléphone / Portable : _____ Email : _____

CARACTÉRISTIQUES DE L'ASSOCIATION
Votre association a été déclarée le : _____ à la Préfecture (ou Tribunal d'instance pour l'Alsace-Moselle) de : _____
Quel est le statut juridique de votre association ?
 1100 - Association 1101 - Section d'une association locale 1102 - Section d'une association départementale
 1103 - Section d'une association nationale 1104 - Groupement ou collectif 1105 - Collectivité territoriale
 1106 - Service d'une collectivité 1107 - Mutualité 1108 - SCOP - SCIC
 1109 - Comité d'entreprise 1110 - Établissement scolaire 1111 - Autre établissement public
 1112 - Autre statut juridique 1113 - Maison de retraite 1114 - Structure d'accueil petite enfance
 1115 - Accueil collectif de résidents 1116 - Établissement spécialisé 1117 - Établissement de santé
 1118 - Comité d'entreprise 1119 - Centre social / Maison de quartier 1120 - Structure périscolaire
 1121 - Base de loisirs 1122 - Structure sportive

Comitizes avez-vous d'administrateurs ? Hommes : _____ Femmes : _____
L'affiliation de votre association concerne : toutes les activités/sections de l'association
 uniquement certaines sections de l'association

Avez-vous un agrément ministériel ? Non Oui, précisez : Affaires étrangères Éducation nationale
 Environnement Jeunesse et éducation populaire
 Sport Autre, précisez : _____

Votre association est-elle employeur ? Non Oui

PAGE 1 (1) Ce document ne peut pas être utilisé pour les associations ou structures sans objet affiliées à l'UFOLEP en catégorie (2) ou (3).

LICENCES ET AFFILIATIONS

L'association déclare les activités qu'elle pratique (voir codes au dos). Attention ces dernières doivent figurer dans les statuts de l'association

Le Président doit préciser si l'association décide de conserver ou non les certificats médicaux

Dater et signer obligatoirement

Signature et date obligatoire de la part du Président de l'association

LES ACTIVITÉS PRACTIQUÉES AU SEIN DE VOTRE ASSOCIATION	
A qui s'adressent vos activités ?	<input type="checkbox"/> Exclusivement à vos adhérents <input type="checkbox"/> à vos adhérents et à des usagers non adhérents <input type="checkbox"/> à tout public
Détaillez précisément la liste des activités pratiquées au sein de l'association: (Vous pouvez noter ci-dessous les activités choisies d'après la liste en pages 2 et 3 ou les cocher directement dans les pages 2 et 3):	
Si l'association sportive UFOLEP choisit le code : <input type="checkbox"/> Partisport-Activité R1 ou <input type="checkbox"/> Partisport-Activité R2, détailler ci-dessous la liste des activités associées :	
<p>POUR LES ASSOCIATIONS UFOLEP : GESTION DES CERTIFICATS MEDICAUX</p> <p>Afin de raccourcir les délais de traitement des demandes de licences par le comité départemental, il vous est proposé de procéder à la vérification et à la conservation des certificats médicaux de vos adhérents.</p> <p>Je m'engage à vérifier la conformité des certificats médicaux et à les conserver pendant 10 ans ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI - <input type="checkbox"/> NON (l'association devra les transmettre à la Fédération)</p> <p>Pour la 1ère prise de licence, il est demandé de présenter un certificat médical de non contre-indication de moins de 1 an pour les activités sportives demandées avec la mention «compétition» si pratique compétitive.</p> <p>Pour le renouvellement de licence, la présentation d'un certificat médical peut ne pas être demandé (pour les activités R1, Ecole de sport R2 et Activités aquatiques d'entretien), demandé tous les ans (pour les activités à conditions particulières : Rugby (R2), Tir sportif (R2), Alpinisme (R3), Plongée sous-marine (R3), Spéléologie (R3) + toutes les activités R4 et R6 (sports mécaniques) ou enfin, tous les 3 ans (toutes les autres activités).</p>	
<p>INFORMATIONS CNIL</p> <p>La Ligue de l'Enseignement déclare ses fichiers de membres et d'associations affiliées à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Veuillez vous adresser à votre Fédération départementale ou vous connecter sur www.affiligue.org.</p> <p>Acceptez-vous de figurer dans un annuaire des associations affiliées à la Ligue de l'Enseignement, de l'Uflep, de l'Uleap ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Acceptez-vous que la Ligue de l'Enseignement, l'Uflep, l'Uleap communique vos coordonnées à des tiers partenaires ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Acceptez-vous d'être géolocalisé sur le site de l'Uflep nationale (www.uflep.org) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	
<p>ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION</p> <p>En ma qualité de Président (e) de l'association, j'assume la validité de mon association de s'affilier à la Ligue de l'Enseignement.</p> <p>Date et signature</p>	
<p>INFORMATIONS ASSURANCE</p> <p>L'affiliation à la Ligue de l'Enseignement n'accorde pas de garanties d'assurances. Seules les adhésions de tous les membres, dirigeants et pratiquants (titulaires d'une carte d'une licence de l'association) sont couvertes de la MULTISICURE ADHERENTS ASSOCIATION de l'APAC garantissant la responsabilité civile de l'association personne morale, ses risques divers, la responsabilité civile et l'Individuelle Accident de ses adhérents. Cette couverture doit être validée après l'ajout d'une FICHE DIAGNOSTIC qui devra constater l'existence des membres, dirigeants, pratiquants et usagers entrés temporaires.</p> <p>Et ce qui concerne les activités sportives : toute association est tenue par le Code du Sport (Art. L321-1) de souscrire un contrat d'assurance en Responsabilité Civile pour elle-même et pour ses adhérents, dirigeants et pratiquants. Le contrat qu'a conclu l'UFOLEP avec l'APAC procure aux associations (ou sections d'associations) affiliées à l'UFOLEP ces garanties obligatoires⁽¹⁾.</p> <p>J'atteste :</p> <ul style="list-style-type: none"> accepter les conditions d'affiliation et avoir pris connaissance du bulletin d'informations et de la notice descriptive d'assurance qui m'ont été remis, avoir noté qu'au terme de l'article 2 de cette notice : <ul style="list-style-type: none"> cette Multisicure est accordée à la condition que la totalité des membres de mon association (ou de la section d'association) soit titulaire d'une carte d'adhésion à la Ligue de l'Enseignement et d'une licence UFOLEP le cas échéant, seules sont garanties les activités impliquant uniquement des personnes titulaires d'une carte d'adhésion à la Ligue de l'Enseignement et d'une licence UFOLEP le cas échéant. Dans le cas contraire (activités ouvertes à des personnes non titulaires d'une carte d'adhésion à la Ligue de l'Enseignement, qu'il s'agisse ou non de membres de l'association ou de sections non affiliées), une souscription complémentaire spécifique est indispensable. (2) avoir noté pour l'organisation d'activités sportives classées en Risques 5 (R5) et 6 (R6) que le bénéfice de ces garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des règles et consignes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement figurant dans la fiche diagnostic. avoir noté que les garanties d'assurance prennent effet au plus tôt le jour de réception du dossier d'affiliation par la Délégation départementale APAC. Pour les activités sportives, les licences UFOLEP doivent avoir été préalablement homologuées. <p>ATTENTION : Pour les activités classées en risques 4 (R4), seule une souscription spécifique auprès de l'APAC permet de bénéficier des garanties d'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident.</p>	
<p>DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE DU PRÉSIDENT(E)⁽³⁾</p>	



Procédure « Webaffiligue »

Le Webaffiligue permet à l'association de bénéficier d'une interface de gestion de son affiliation et de ses licences sur internet.

Toute association dispose d'un identifiant et d'un mot de passe fournis par l'UFOLEP. Les mots de passe ne changent pas pour les ré affiliations.

Pour les nouvelles associations : affiliiez-vous à l'aide de la version papier, et l'UFOLEP Somme vous remettra, sur simple demande votre identifiant associatif.

Pour les ré affiliations :

Affiliation pour la saison 2015/2016

✎ Modifier votre affiliation 2015/2016

Affiliation pour la saison 2016/2017

✎ Demander votre affiliation 2016/2017

Il suffit de vous connecter sur votre compte dès le 1^{er} juillet et d'aller dans le menu « mon association ».

(image non contractuelle)

Une fois les informations éventuellement modifiées, l'association imprime le document de synthèse, le signe et le renvoie à l'UFOLEP.

Après le 31 aout, si vous n'avez pas effectué votre réaffiliation, un message d'erreur apparait, mais vous pouvez néanmoins vous réaffilier via Webaffiligue en cliquant sur « demande d'affiliation 2017/2018 ».



Chapitre 3 : Remplir et renvoyer les Bulletins d'adhésion (licences des adhérents)

Suite à l'affiliation, l'association licencie ses adhérents.

* Procédure « papier »

L'association envoie à l'UFOLEP Somme :

- les licences pré remplies **signées** et/ou les licences vierges remplies et **signées**
- les certificats médicaux, sauf si le Président décide de les garder (voir chapitre Certificat médical) et / ou les attestations de réponse au questionnaire de santé.
- l'imprimé récapitulatif correspondant à ces licences (Bon de commande)
- la Fiche Diagnostic APAC ou l'attestation d'Assurance externe.
- le chèque correspondant.



* Procédure « Webaffiligue »

Association affiliée en 2016/2017

Une fois la réaffiliation via Webaffiligue validée par les services de l'UFOLEP l'association pourra ensuite renouveler ses licences.

L'Association se doit d'envoyer à l'UFOLEP Somme :

- Les Licences **signées**
- Les certificats Médicaux, **sauf si le Président décide de les garder** (Voir Chapitre Certificat Médical), dans ce cas, une copie du certificat médical est à fournir à l'UFOLEP.
- Le Bon de commande
- La Fiche Diagnostic ou l'Attestation d'Assurance externe
- Le chèque Correspondant

Association nouvellement affiliée en 2017-2018

Une fois votre affiliation validée par les services de l'UFOLEP il vous sera communiqué votre identifiant et votre mot de passe. L'association pourra ainsi réaliser ses licences sur Internet.

IMPORTANT

Le certificat médical doit préciser la (ou les) activité(s) pour laquelle (lesquelles) le médecin certifie qu'il n'y a pas de contre-indication. Cela nous permet d'affirmer qu'un Ufolépien licencié est bien en règle avec la loi et qu'il n'a pas besoin de présenter son certificat médical à chaque participation à une épreuve sportive - en particulier organisée hors UFOLEP.

NE PAS OUBLIER

Pour une prise en compte de l'affiliation (de l'association) :

- Obligation de fournir le bulletin d'affiliation signé par le Président
- Obligation de fournir la fiche diagnostic (remplie et signée) ou éventuellement attestation d'une autre compagnie d'assurance
- Obligation de joindre l'adhésion d'au moins 3 membres du bureau (président, trésorier et secrétaire)

Pour une prise en compte de l'adhésion (licence):

- Signature du bulletin d'adhésion par le titulaire dans tous les cas.
- Pour toute première demande de licence, Fournir un certificat médical
- En cas de renouvellement de licence, le certificat médical n'est pas forcément obligatoire, vous référer au tableau de synthèse en page 14 de la circulaire.

Décomposition des tarifs

TARIFS SAISON 2017/2018								
Part	Type Risque	Assurances	UFOLEP			LIGUE	TOTAL Licence (2017/2018)	2016/2017
		APAC	Nat.	Reg.	Dép.	dép. et nat.		
ENFANT (né en 2007 et après)	R1	2,04					9,92	9,38
	R2	4,63					12,51	11,93
	R3	21,40					29,28	28,46
	R4		1,38	0,40	4,50	1,60	7,88	7,37
	R5 (1)	21,73					29,61	28,78
	R5 (2)	31,25					39,13	38,16
	R5 (3)	31,25					39,13	38,16
	R6 (8)	36,32					44,20	43,16
JEUNE (né de 2001 à 2006)	R1	2,04					13,24	12,7
	R2	4,63					15,83	15,25
	R3	21,40					32,60	31,78
	R4						11,20	10,69
	R5 (1)	21,73					32,93	32,1
	R5 (2)	31,25	3,50	0,60	5,50	1,60	42,45	41,48
	R5 (3)	31,25					42,45	41,48
	R6 (4)	21,92					33,12	32,29
	R6 (5)	36,32					47,52	46,48
	R6 (6)	72,56					83,76	82,18
R6 (7)	112,94					124,14	121,96	
D	1,45					12,65	12,12	
ADULTE (né en 2000 et avant)	R1	4,55					26,95	26,37
	R2	7,14					29,54	28,92
	R3	23,91					46,31	45,45
	R4						22,40	21,89
	R5 (1)	24,89					47,29	46,41
	R5 (2)	61,12	6,10	1,00	6,50	8,80	83,52	82,11
	R5 (3)	46,63					69,03	67,83
	R6 (4)	26,01					48,41	47,52
	R6 (5)	38,83					61,23	60,15
	R6 (6)	75,07					97,47	95,85
R6 (7)	115,45					137,85	135,63	
D	3,96					26,36	25,79	

- (1) Cyclotourisme (26013) et VTT randonnée (26046)
 (2) Duathlon-Triathlon-Bike and Run (26010) - Bicross (26011) - cycloport (26012) - Dirt (29037) VTT sport (26014) - Epreuves combinées (26022)
 (3) Vélo trial - bike trial (26015)
 (4) Auto - Ecole initiation conduite et pilotage 16-18 ans (29001)
 (5) **Auto** - Kart cross (29020) - Karting piste (29021) - Poursuite sur terre (29004) - Trial 4x4 (29005) - **Moto** - Activité Trial (29035) - Ecole de conduite (29030) - Randonnées loisirs (29036)
 (6) Moto - Activité Enduro (29032) - Activité 50 cc (29033)
 (7) Moto - Activité Moto-cross (29034)
 (8) Auto - Karting Piste (29021) - Moto - Ecole de conduite (29030)

D Licence dirigeant

TARIFS SAISON 2017/2018	
Ligue Nationale	54,50
Ligue Départementale	17,07
UFOLEP Nationale	45,00
UFOLEP Départementale	17,00
TOTAL	133,57

Double adhésion

La carte Ligue délivrée à chacun des membres d'une association affiliée comprend une cotisation d'assurance (TGA/TLE) composée d'une partie pour la responsabilité civile de son association et d'une partie pour la couverture individuelle en tant que personne physique.

Cette carte **n'est valable que pour les activités menées dans cette association.**

La double adhésion, c'est être membre sur la même saison de deux (ou plusieurs) associations affiliées en même temps.

Par conséquent, si une personne est déjà membre d'une association, elle devrait aussi prendre une nouvelle carte de membre pour cette autre association.

La procédure nationale simplifie ce dispositif en faisant uniquement payer les cotisations d'assurance, c'est que l'on appelle « l'assurance double adhésion ».

Durée de validité des licences

Les licences UFOLEP sont valables du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

Consulter les informations complémentaires de la section « Assurances ».

LISTE DES ACTIVITES SPORTIVES UFOLEP SAISON 2017/2018

Activités relevant du Risque 1

Sports individuels :

- 22001-Billard (6)
- 27004-Boules (6)
- 24001-Boomerang (6)
- 22002-Bowling (6)
- 24002-Cerf-volant (6)
- 22021-Croquet (6)
- 22003-Danse sportive (6)(16)
- 22020-Autre danse (urbaine, classique,...) (6)(16)
- 22022-Double Dutch (6)
- 29201-Ecole du sport labellisée activité R1 (6) (7)
- 22023-Evell corporel (6)
- 22024-Football de table (6)
- 26004-Golf et activités golfiques (6)
- 22004-Gymnastique d'entretien (APE) (6)
- 22005-Jogging (6)
- 22025-Marche nordique (6)
- 22010-Match d'improvisation théâtrale (6)
- 24010-Modélisme aérien (- 25 Kg) (6)
- 24012-Modélisme naval (6)
- 24013-Modélisme roulant (6)
- 24014-Musculation
- 22026-Pêche (6)
- 27007-Pétanque (6)
- 29110-Plurisport - Activités R1 (17)
- 22006-Randonnées pédestres (6)
- 22009-Raquette neige (6)
- 22008-Sophrologie (6)
- 23001-Sports locaux et traditionnels
- 23015-Tai -Chi-Chuan (6)
- 22007-Yoga Qi-Qong Gymnastiques douces (6)

Activités relevant du Risque 2

Sports collectifs :

- 25001-Base-ball
- 25002-Basket ball
- 29200-Ecole du sport labellisée activité R2 (6) (8)
- 26040-Flag
- 25015-Floorball
- 25003-Football
- 25004-Futsal
- 25005-Hand-ball
- 25006-Hockey sur gazon
- 25007-Hockey sur glace
- 25008-Inter-cross
- 25014-Kin-ball
- 25009-Korfbal
- 25010-Rugby
- 26041-Speed ball
- 26001-Sports collectifs locaux ou traditionnels
- 26036-Street Hockey
- 26037-Tchoukball
- 25012-Volley ball
- 25013-Water-polo
- 27020-Course d'orientation
- 27021-Course hors stade
- 26033-Echasse urbaine
- 26020-Epreuves combinées / raid multi-activités (9)
- 26003-Escalade-Grimpe arbre - Slackline
- 27005-Escrime
- 27030-Gymnastique artistique
- 27031-Gymnastique rythmique sportive
- 27006-Haltérophilie - force athlétique
- 23010-Judo
- 26034-Ju Jitsu
- 23012-Karaté
- 29045-Marche aquatique
- 26035-Lutttes traditionnelles
- 27022-Marche sportive
- 21002-Natation
- 26005-Patinage sur glace
- 29120-Plurisport - Activités R2 (17)
- 28003-Roller
- 27014-Sarbacane
- 28005-Skate
- 28020-Ski alpin
- 28021-Ski de fond - de randonnée
- 26002-Sports locaux ou traditionnels
- 27013-Squash
- 28022-Surf et autres activités neige
- 27008-Tennis
- 27009-Tennis de table
- 27010-Tir
- 27011-Tir à l'arc
- 26038-Trotlinette
- 27012-Twirling baton
- 27032-Trampoline
- 26039-Viet Vo Dao
- 21012-Voile
- 21010-Autres activités nautiques non motorisées

Sports individuels :

- 26030-Accro-Basket
- 23011-Aïkido
- 26031-Arbalète
- 27001-Arts du cirque
- 27002-Athlétisme
- 21001-Activités aquatiques d'entretien (6)
- 23013-Autres arts martiaux
- 27003-Badminton
- 23020-Boxe éducative
- 23021-Boxe française
- 26032-Caisse à savon
- 22027-Canne de combat
- 21020-Canoë-kayak
- 23014-Capoeira (6)
- 21011-Char à voile

Activités relevant du Risque 3

Sports individuels :

- 29042-Accrobranche
- 28010-Alpinisme et escalade sur glace
- 29043-Biathlon
- 29044-Canyoning
- 28001-Equitation
- 26021-Epreuves combinées (sans activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités
- 29039-Parkour (10)
- 21022-Plongée sous-marine
- 29040-Rafting
- 28002-Randonnées équestres
- 21030-Ski nautique
- 28004-Spéléologie


TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Activités relevant du Risque 4

(sans garanties d'assurances. Prendre contact avec la Délégation Départementale APAC)

- 24021-Parachutisme
- 24022-ULM
- 24023-Vol à voile
- 24024-Vol libre
- 21031-VNM-Jet-ski

Activités relevant du Risque 5

- 26010-Duathlon-triathlon-bike and run
- 26011-Cyclo - Bicross
- 26012-Cyclo - CycloSPORT
- 26013-Cyclo - Cyclotourisme
- 26015-Cyclo - Vélo-trial-Bike trial
- 29037-Cyclo - Dirt
- 26014-Cyclo - VTT en compétition
- 29046-Cyclo - VTT randonnées (11)
- 26022-Epreuves combinées (avec activités cyclistes ou VTT) raid multi-activités

Activités relevant du Risque 6

- 29001-Auto - Ecole d'initiation à la conduite et de pilotage de 12 à 18 ans
- 29020-Auto - Kart-cross
- 29021-Auto - Karting piste
- 29004-Auto - Poursuite sur terre
- 29005-Auto - Trial 4x4
- 29007-Auto - Randonnées loisirs 4x4
- 29032-Moto - Enduro
- 29033-Moto - Vitesse (12)
- 29034-Moto - Cross (13)
- 29035-Moto - Trial
- 29030-Moto - Ecole de conduite (14)
- 29036-Moto - Randonnées loisirs (15)

Qu'est-ce que c'est ?

- * Le webaffiligue est une application web gratuite pour faciliter la gestion administrative de votre association et de ses adhérents
- * Un accès 24h sur 24, 7 jours sur 7 depuis un ordinateur, une tablette ou un Smartphone
- * Une application pour gérer vos adhérents et faciliter les demandes d'adhésions
- * Un espace pour consulter les informations de votre Fédération
- * Un accès aux données validées de la Fédération à J+1
- * Un moyen pour imprimer des copies des cartes d'adhésions



GESTION des demandes d'adhésions

- * Accéder aux informations existantes enregistrées par la Fédération.
- * Connaître qui a/n'a pas encore renouvelé son adhésion.
- * Imprimer des copies de toutes les cartes et licences et/ou les envoyer par email à chaque adhérent.
- * Rechercher/trier par saison, activités, tranches d'âge, etc.
- * Mettre à jour/corriger les informations sur vos adhérents, ajouter leur photo.
- * Utiliser les rubriques personnalisables pour les besoins de votre gestion (par exemple : Qui a payé sa cotisation ?)
- * Utiliser les fonctions de mailing et de messagerie internet pour communiquer.
- * Organiser votre activité en utilisant l'agenda

DEMANDES de licence UFOLEP par internet

- * Imprimer les demandes de renouvellement de licence UFOLEP pré remplie à faire signer par chaque licencié.
- * Demander le renouvellement des licences en quelques clics (la date d'homologation sera la date de votre demande par internet sous réserve d'un dossier complet transmis à la Fédération).
- * Adresser les dossiers complets (bulletin et certificat médical) par email à la Fédération (après avoir scanné les originaux que vous conserverez).
- * Imprimer ou envoyer par email les licences UFOLEP avec les photos enregistrées dans les fiches des adhérents.

ORGANISER la vie de votre ASSOCIATION

- * Imprimer la liste ou l'annuaire de vos adhérents.
- * Imprimer des étiquettes et les coller sur des enveloppes pour écrire à vos adhérents.
- * Eviter une ressaisie des informations en exportant facilement toutes les données de vos adhérents vers un tableur Excel ou OpenOffice.
- * Imprimer la liste d'émargement des adhérents pour votre Assemblée Générale.
- * Imprimer des copies de toutes les licences UFOLEP
- * Récupérer les adresses email de vos licenciés pour les copier dans votre logiciel de messagerie
- * Envoyer un email depuis notre application d'emailing intégrée

Présentation de l'Outil - www.affilique.org



Les mots de passes ne changent pas !

La procédure d'affiliation, d'adhésion et de traitement par la fédération sont identiques à celles de 2016/2017.



Si l'association ne se ré-affilie pas, votre accès sera bloqué le 1^{er} novembre 2017.

Vous pouvez définir dans le webaffilique un « gestionnaire web » dans le tableau des responsables de l'association afin de pouvoir identifier la ou les personnes qui utilisent réellement cet outil pour gérer les adhérents de l'association.

La ré-affiliation 2017/2018 est possible par Webaffilique

Après le 31 août, si l'association n'a pas fait le nécessaire pour sa ré-affiliation, un message d'erreur vous indiquera lors sa connexion que son accès est bloqué. Il vous sera proposé de réaliser votre demande de ré-affiliation par internet.

L'association devra **mettre à jour** les informations, **imprimer** la demande d'affiliation simplifiée (page 2), la **signer** et **l'adresser** à la Fédération.

A la réception, l'Ufolep vérifiera les éléments et pourra traiter le fichier Webaffilique pour procéder à l'affiliation de votre Association.

La licence UFOLEP sera délivrée dès la réception du Bulletin d'inscription au format papier correctement renseignée et signée.

RAPPEL



CERTIFICAT MEDICAL 2017

Dans le respect du Code du sport, **dans sa partie relative à la santé des sportifs** et à la lutte contre le dopage, et en référence au règlement médical (édition **2008**), **toute première demande de licence doit être accompagnée d'un certificat médical datant de moins d'un an.**

La loi du 26 janvier 2016 dite de « modernisation du système de santé » et ses décrets d'application ont modifié les conditions de délivrance et renouvellement des licences sportives. Le décret n°2016-1387 du 12 octobre 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication, ainsi que l'arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive, en précisent les dispositions qui s'appliquent à compter du 1^{er} juillet 2017.

Les principales évolutions

➤ L'obtention de la licence pratiquant UFOLEP

L'obtention d'une licence d'une fédération sportive et donc à l'UFOLEP est subordonnée à la présentation **d'un certificat médical.**

Ce certificat médical permet d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'une ou plusieurs activités pour lesquelles le pratiquant demande une licence UFOLEP. La ou les **activités doivent être nommées sur le certificat médical.**

Si la licence sollicitée ouvre droit à la participation à des compétitions le certificat médical doit **mentionner spécifiquement l'absence de contre-indication** de la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition.

Ainsi, en UFOLEP, **il est obligatoire de présenter un certificat médical pour toute première licence sportive** et ce que que soit l'/les activité(s) pratiquées.

1- Le Renouvellement de la licence pratiquant UFOLEP

- Pour toutes les **activités répertoriées en R1** (pratiques douces, d'entretien, etc...) et école de sport R2 et activités aquatiques d'entretien : **il n'est pas nécessaire de présenter un certificat médical de non contre-indication lors du renouvellement de licence.**

A chaque renouvellement de licence, le sportif **devra renseigner le questionnaire de santé** et attesté avoir rempli par la négative à l'ensemble des questions.

2 modalités :

- Case à cocher sur le Web affilié qui atteste d'avoir renseigné le questionnaire web adhérent et web asso.
- *Case à cocher d'attestation sur le bordereau d'adhésion UFOLEP. (voir ci-dessous)

CERTIFICAT MEDICAL 2017

*Le bulletin d'inscription, présente un encadré relatif au Certificat Médical, **il est impératif que soit indiqué la date du dernier certificat médical fourni et que la case d'attestation relative au questionnaire de santé soit cochée**



➤ Toutes les activités sportives sans contraintes particulières

-R2 : (sauf école de sport, activités aquatiques d'entretien, rugby et tir sportif)

-R3 : (sauf alpinisme, plongée sous-marine, spéléologie)

-R5

Un certificat médical de renouvellement de licence est demandé tous les 3 ans. Donc pas besoin de présenter de certificat médical tous les ans, **uniquement tous les 3 ans** et ce dernier **doit dater de moins de 1 an à chaque fois.**

Cependant, il faut tous les ans renseigner le questionnaire santé et attesté avoir rempli par la négative à l'ensemble des questions pour le renouvellement de licence.

➤ Les activités sportives à contraintes particulières :

- Rugby **R2**
- Tir Sportif **R2**
- Alpinisme **R3**
- Plongée sous-marine **R3**
- Spéléologie **R3**
- Toutes les activités **R4**
- Toutes les activités **R6**

Ces activités nécessitent la **présentation annuelle du certificat médical** attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée, datant de moins d'1 an.

CERTIFICAT MEDICAL 2017

Ce tableau synthétise les démarches à suivre selon les codes des activités Sportives « Risque activité : R1 à R6 » :

NB : Pour savoir dans quelle catégorie de risque se situe votre, vos, activité(s) sportive(s), reportez-vous au dos du bulletin d'inscription de vos adhérents.

Tableau de Synthèse par activité		
Activités	1 ^{ère} licence	Renouvellement
R1	Certificat Médical	Questionnaire Médical
R2	Certificat Médical	Certificat Médical tous les 3 ans Questionnaire Médical tous les ans
<i>les activités sportives à contraintes particulières : <u>Rugby</u> et <u>Tir Sportif</u></i>	Certificat Médical	Certificat Médical tous les ans
<i>les activités sportives à contraintes particulières : Ecole de Sport R2, Activités aquatiques d'entretien</i>	Certificat Médical	Questionnaire médical
R3	Certificat Médical	Certificat Médical tous les 3 ans Questionnaire médical tous les ans
<i>les activités sportives à contraintes particulières : Alpinisme, Plongée sous Marine, Spéléologie</i>	Certificat Médical	Certificat médical tous les ans
R4	Certificat Médical	Certificat Médical tous les ans
R5	Certificat Médical	Certificat Médical tous les 3 ans Questionnaire médical tous les ans
R6	Certificat Médical	Certificat médical tous les ans

CERTIFICAT MEDICAL 2017

1 - Le Questionnaire Médical est à renseigner par l'adhérent:

- En cas de demande renouvellement de sa licence
- Et selon la catégorie **R....**de(s) l'activité(s) sportive(s) pratiquée(s),

Trouvez ci-dessous, le questionnaire de santé type :

(ce questionnaire sera conservé par votre adhérent)



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

CERTIFICAT MEDICAL 2017

2 - L'attestation de réponse au Questionnaire de Santé est à renseigner et à transmettre à l'association :

Pour renouveler sa licence, l'adhérent certifie, par cette attestation, qu'il a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire.

Une réponse positive à l'une des rubriques entraîne la nécessité de présenter un certificat médical.

Après avoir complété le Questionnaire de Santé ci-dessus, l'adhérent doit renseigner et signer cette attestation, puis la remettre au Président de son Club.

NB : en cas de déclaration erronée ou fautive de la part de l'adhérent, en aucun cas le club et ses dirigeants ne seront tenus pour responsables.



**ATTESTATION DE REPONSE AU QUESTIONNAIRE DE SANTE LORS DE LA
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LICENCE**

(Uniquement pour les activités n'imposant pas la présentation annuelle d'un certificat médical de non contre-indication)

Je, soussigné Mme / Mr (Nom et prénom de l'adhérent-e ou du représentant légal)
..... certifie avoir répondu NON à toutes les questions du
formulaire de santé lors de la demande de renouvellement de la licence.

Pour faire valoir ce que de droit:

A

Le/...../.....

Signature :

Dans un objectif de simplification de la procédure de délivrance des licences, l'UFOLEP propose de transférer le contrôle et la conservation des certificats médicaux de non contre-indication, jusqu'alors confiés aux comités départementaux, **aux présidents des associations affiliées**.

Concrètement, lors de l'affiliation ou ré-affiliation de son association, le président s'engagera à procéder aux vérifications nécessaires et à conserver un exemplaire du certificat médical (photocopie, duplicata ou scan) au sein de l'association sur une période de 10 ans. Il procédera ensuite normalement à la transmission des bulletins d'adhésion de ses membres accompagnés d'une copie des certificats médicaux au comité UFOLEP.



Renouvellement de licence d'une Fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondre aux questions suivantes pour 100€ ou par NCM*	OUI	NON
Quel est le 2^e destinataire de vos données ?		
1) Le médecin de votre club afin d'être informé de votre état de santé et de vos antécédents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Quelqu'un exerçant une fonction dans le club, la pratique, les compétitions, la sécurité (secours, arbitrage ou arbitrage) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Quelqu'un exerçant une fonction dans le club, la pratique, les compétitions, la sécurité (secours, arbitrage ou arbitrage) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Quelqu'un exerçant une fonction dans le club, la pratique, les compétitions, la sécurité (secours, arbitrage ou arbitrage) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Quelqu'un exerçant une fonction dans le club, la pratique, les compétitions, la sécurité (secours, arbitrage ou arbitrage) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Quelqu'un exerçant une fonction dans le club, la pratique, les compétitions, la sécurité (secours, arbitrage ou arbitrage) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7) Quelqu'un exerçant une fonction dans le club, la pratique, les compétitions, la sécurité (secours, arbitrage ou arbitrage) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Quelqu'un exerçant une fonction dans le club, la pratique, les compétitions, la sécurité (secours, arbitrage ou arbitrage) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Quelqu'un exerçant une fonction dans le club, la pratique, les compétitions, la sécurité (secours, arbitrage ou arbitrage) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10) Quelqu'un exerçant une fonction dans le club, la pratique, les compétitions, la sécurité (secours, arbitrage ou arbitrage) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<small>*NCM : une réponse formelle (libre de la responsabilité du licencié)</small>		
Si vous avez répondu NON à toutes les questions :		
<small>Vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.</small>		
Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :		
<small>Vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.</small>		

* Le questionnaire de santé (cerfa n°15699*01) est disponible au format Pdf sur le Site de l'Ufolep Somme.

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

ATTESTATION DE RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE DE SANTÉ LORS DE LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LICENCE

Département pour de santé (responsable de la délivrance de la licence sportive)

Je, soussigné Mlle / M (Nom et prénom de l'adhésif) et de représentant légal
 de l'association sportive n° affiliée aux fédérations NCM à toutes les questions du
 formulaire de santé lors de la demande de renouvellement de la licence.

Pour être validé ce qui se suit :

A
 Le / /
 Signature :

* L'attestation de réponse au CM est disponible au format Pdf sur le Site de l'Ufolep Somme.

----- Saison 2017-2018 -----



Dans le cas du transfert sur la saison en cours d'un membre d'une association affiliée pour une autre association affiliée, le principe de la double adhésion s'applique. En conséquence, le licencié devra s'acquitter du paiement des cotisations d'assurance de double adhésion.

Rappel : Les périodes de mutation ont disparues.

RAPPEL

Les adhérents doivent respecter les procédures suivantes :

Adhérent n'ayant pas encore renouvelé sa licence :

Il fait le choix libre et sans contrainte d'aller prendre sa licence où il le souhaite (sans aucune forme de procédure ou limitation de temps)

Adhérent ayant renouvelé sa licence:

*Il envoie un **courrier recommandé au Président** de l'association quittée l'informant de son départ. Il joint avec sa demande de licence la **copie de la lettre et du récépissé** au Comité départemental UFOLEP.*

*Le Président a 15 jours pour faire parvenir éventuellement son avis au comité départemental UFOLEP. **Si avis négatif c'est le comité qui statue.***

- SPECIFICITES ACTIVITES SPORTS MECANIKES (Auto et Moto) – R6
- ACTIVITES CYCLISTES
- SURCLASSEMENT

Il est rappelé que les manifestations publiques de VTM (véhicules terrestres à moteur) et VNM (véhicules nautiques à moteur) **relevant d'une autorisation préfectorale doivent faire l'objet d'une assurance spécifique obligatoire** qui n'est procurée en aucun cas ni par l'affiliation à la Fédération départementale, ni par la licence UFOLEP.

Automobile - R6

Pour délivrer la licence, le Président de l'association doit s'assurer que le demandeur est bien titulaire du permis de conduire B ou F.

Le N° de permis de conduire sera demandé pour la délivrance de la licence.

Les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pratiquer que sur des engins qui ne sont pas passés aux mines (kart-cross, buggy, kart-piste...) dont la cylindrée est limitée à 602 cc.

Ils doivent par ailleurs posséder un certificat d'aptitude délivré par la Commission Nationale des activités mécaniques Auto et être dans une association dont au moins un animateur est titulaire du cursus « conduite jeunes ».

Moto – R6

La licence UFOLEP est délivrée, dans les conditions normales, à partir de 6 ans.

De plus, une « licence sport motocycliste » doit être délivrée :

- Soit sur présentation du C.A.S.M (Certificat d'Aptitude aux Sports Motocyclistes) qui est obligatoire, depuis septembre 2005, pour toutes les disciplines gérées par la C.N.S Moto (moto-cross, mob-cross, mob-vitesse, solex, trial, enduro, quad, ...) **tant pour les épreuves comptant pour un championnat que pour les entraînements.**

- Soit sur présentation du permis de conduire moto de la cylindrée du pilote, pour les « anciens licenciés UFOLEP (avant septembre 2005) qui doivent prouver leur ancienneté, par un document personnel (ancienne licence UFOLEP moto, classements, etc.).

La « licence sport motocycliste » est délivrée une seule fois (sauf duplicata si nécessaire). Elle est valable si elle est présentée avec la licence UFOLEP en cours de validité.

Les non titulaires de la « licence sport motocycliste » doivent pratiquer dans une association déclarée comme « Ecole de conduite moto », labellisée par la C.N.S Moto. La pratique n'est autorisée **qu'à partir de 6 ans.**

Motonautisme

Pour conduire une embarcation à moteur, le pilote (18 ans au minimum) doit être titulaire

- ❖ en mer, soit
 - de la carte mer
 - du permis mer
 - du permis hauturier

- ❖ en rivière
 - du permis fluvial.



Des allègements peuvent être prévus, **pour les jeunes uniquement**, dans le cadre d'activités organisées par des associations sportives affiliées à une fédération habilitée (dont l'UFOLEP). En tout état de cause la Responsabilité Civile liée à la conduite de l'engin relève d'un contrat spécifique souscrit par engin (BRN)

Activités cyclistes

Nouvelles mesures obligatoires à respecter :

- ✓ Chaque club devra nommer un « Monsieur Sécurité » (**délégué sportif**) afin de prévenir et de rappeler les normes à respecter pour éviter les accidents. Ce peut être le Président ou une autre personne désignée.
- ✓ **Port du casque obligatoire** (désormais obligation contractualisée avec l'assurance).
- ✓ Délimitation des zones spécifiques pour les coureurs et les participants s'échauffant.
- ✓ Déclaration conseillée des entraînements et compétitions/manifestations sur www.roulerenufolep.org
- ✓ **Souscription obligatoire d'une ACT** (activités cyclistes temporaires) pour l'organisation de randonnées ou de compétitions.



Sur-classement

Le sur-classement doit rester exceptionnel (cf. memento médical 2002).

Il nécessite systématiquement la présentation d'un certificat médical.

- ☞ Un **sur-classement « simple »** (d'une année) autorise la pratique dans l'année d'âge immédiatement supérieure.
- ☞ Un **sur-classement « exceptionnel »** (de deux années) nécessite l'examen du **médecin fédéral UFOLEP départemental** ou régional (DUBOIS Arnaud -22, rue de la Poste - 80690 AILLY/ Haut Clocher - 03 22 28 51 41).

Le certificat de sur classement devra spécifier l'activité pour laquelle il a été délivré

CYCLISME

RAPPEL

Dans cette activité, le sur-classement est indispensable pour certains jeunes pratiquant aussi à la FFC. Le certificat de sur-classement est néanmoins obligatoire.

La licence UFOLEP est proposée avec l'assurance APAC. Si vous ne la refusez pas, les informations suivantes vous concernent.

Rappel Responsabilité civile:

« Toute association est tenue par la loi de souscrire un contrat d'assurance en Responsabilité Civile pour elle-même et pour ses adhérents ».

Les groupements sportifs sont tenus d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur pratique sportive. Le bulletin individuel d'inscription répond à cette obligation en informant les licenciés des garanties accordées et leur propose une garantie Individuelle Accident, leur conseillant en outre la souscription de garanties complémentaires optionnelles élevant les plafonds forfaitaires de base.

IMPORTANT

L'individuelle accident

Des options assurances concernant l'individuel accident, en particulier pour augmenter les plafonds de remboursements, sont proposées à vos adhérents.

La loi fait obligation aux présidents d'associations d'en informer ses adhérents (Articles L321-1 et L321-4 du Code du sport). C'est donc pour vous éviter tout ennui pénal que les licenciés doivent obligatoirement signer leur demande de licence où figurent ces informations.

Toute demande de licence non signée vous sera renvoyée

INFORMATIONS ASSURANCE DES LICENCIÉS UFOLEP	
<p>Pour les licenciés UFOLEP de risque R4. (Activités : 24021-Parachutisme - 24022-ULM - 24023-Vol à voile - 24024-Vol libre - 21031-UNM-Jet-ski)</p> <p>Je prends note que ma licence ne procure aucune assurance, qu'il s'agisse de garanties en Responsabilité Civile comme de l'Individuelle Accident (IA).</p> <p>Je confirme avoir été informé (conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport) de l'intérêt à bénéficier de garanties Individuelle Accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.</p>	<p>Pour les licenciés UFOLEP non pratiquants et pratiquants de risques R1, R2, R3, R5 ou R6. Votre association a souscrit auprès de l'APAC une assurance collective Multirisque Adhérents Association qui comprend la garantie « Responsabilité Civile » obligatoire. Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, elle vous propose en outre une garantie « Individuelle Accident ».</p> <p>J'accepte les conditions de cette garantie « Individuelle Accident » de base (11) dont la notice d'information de garanties et de prix m'a été remise au préalable, 11</p> <p>et je souhaite souscrire l'option suivante (voir au verso le tableau de ces garanties) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 1 <input type="checkbox"/> Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 2 <input type="checkbox"/> Complémentaire Individuelle de Personnes - CIP option 3 (pour les mineurs) <p>Pour les licenciés UFOLEP de risques R5 ou R6 : Je prends note que le bénéfice des garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des consignes et contraintes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement joint à la notice d'information.</p> <p>Attention: Les licenciés résidant à l'étranger ne disposent d'aucune garantie (à l'exception de l'Individuelle Accident) dans le pays de leur domicile.</p>
<p>DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE DU LICENCIÉ R4 (ou si mineur, du représentant légal)</p>	<p>DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE DU LICENCIÉ R1-R2-R3-R5-R6 (ou si mineur, du représentant légal)</p>

Date de prise d'effet des garanties

La saison 2017/2018 commence le 1er Septembre 2017 et se termine le 31 Août 2018.

Mais les garanties prennent effet à compter du jour de la réception du dossier d'affiliation et/ou d'adhésion par la Délégation départementale APAC, et en tout état de cause, au plus tôt le 1er septembre.

Durée de validité des garanties



Jusqu'au 31 octobre 2018

-----Saison 2017/2018-----

Les garanties assurances sont dorénavant accordées jusqu'au 31 octobre et ce sans aucune condition de réaffiliation et/ou ré adhésion.

En revanche, si l'association n'a pas renouvelé son affiliation le 31 octobre au soir, elle ne bénéficie plus d'aucune garantie à compter du 1^{er} novembre au matin. De la même manière, l'adhérent n'ayant pas repris sa licence avant cette date ne bénéficiera plus d'aucune garantie.

ASSURANCE LIEE A L'AFFILIATION

La responsabilité civile



Les préalables :

- Il n'y a pas d'assurance dans l'affiliation d'une association.
- Les licences prises par les adhérents procurent l'assurance en responsabilité civile à l'association (la cotisation des parts « assurance » est contenue dans la cotisation des licences).

La « responsabilité civile » de l'association est donc liée à la prise de licences des adhérents, elle n'est pleinement valide que si **tous les adhérents sont licenciés**.

En cas de manifestation sportive accueillant des non-licenciés ou licenciés d'autres fédérations, **l'association n'est couverte en « responsabilité civile » pour cette manifestation que si tous les participants sont assurés à l'APAC.**

RAT (risque d'activité temporaire)

Lors d'une manifestation ouverte aux non licenciés l'association, assurée auprès de l'APAC, doit souscrire une RAT (risque d'activité temporaire). **Elle doit être réalisée 8 jours avant la manifestation sous peine d'être refusée.**

Cette procédure est rendue obsolète si vous avez mentionné sur votre Fiche diagnostic

cette manifestation et accepté le devis reçu. Si vous ne l'avez pas mentionné la procédure de souscription de la RAT s'applique.

Cette assurance n'est valable que pour les activités R1, R2 et R3. Pour les R5, il vous faut prendre obligatoirement une ACT (activité cycliste temporaire), qu'il y ait ou non des non licenciés lors de la manifestation.



La Fiche diagnostic doit obligatoirement être remplie en début de saison. Elle peut être remplie directement sur le site de l'APAC.

L'APAC se réserve le droit de vous refuser une RAT (ou ACT pour les risques R5) si vous ne l'avez pas fournie. Vous serez donc contraint, le cas échéant, d'annuler votre manifestation.

ASSURANCE LIEE A L'AFFILIATION

Fiche diagnostic APAC

L'assurance APAC impose à ses assurés, comme le prévoit le Code des assurances (L.113-2), de remplir une fiche diagnostic.

Ce document est obligatoire

Sa délivrance à la compagnie d'assurance rend effective votre Responsabilité Civile.

Pour remplir cette fiche vous avez deux possibilités :

-Vous connecter sur votre espace privé du Site Apac Assurances avec le code et le mot de passe fournis par L'Apac. L'imprimer, la signer et l'envoyer impérativement à l'Apac.

- Vous pouvez remplir la fiche diagnostic version papier, téléchargeable sur notre site internet et la retourner renseignée et signée avec la fiche de ré-affiliation.

Vous connaissez pour mieux vous garantir
INFORMATION & DECLARATION DE L'ACTIVITE
FICHE DIAGNOSTIC

INFORMATIONS PERSONNELLES
Nom de l'assuré (Nom, Prénom, Surnom)
Adresse
Code postal / Ville
Date de naissance / Sexe
N° de la carte d'identité / N° de la carte de l'assurance
N° de la carte de l'assurance / N° de la carte de l'assurance

Affiliation à la Compagnie Assurances
N° de la carte d'affiliation / N° de la carte d'affiliation
N° de la carte d'affiliation / N° de la carte d'affiliation
N° de la carte d'affiliation / N° de la carte d'affiliation
N° de la carte d'affiliation / N° de la carte d'affiliation

Informations relatives à la manifestation
N° de la carte d'affiliation / N° de la carte d'affiliation
N° de la carte d'affiliation / N° de la carte d'affiliation
N° de la carte d'affiliation / N° de la carte d'affiliation
N° de la carte d'affiliation / N° de la carte d'affiliation

Informations relatives à la responsabilité civile
N° de la carte d'affiliation / N° de la carte d'affiliation
N° de la carte d'affiliation / N° de la carte d'affiliation
N° de la carte d'affiliation / N° de la carte d'affiliation
N° de la carte d'affiliation / N° de la carte d'affiliation




L'UFOLEP peut vous aider à remplir ce document en cas de difficultés quelconques. Voir coordonnées dans la section « communication » ci-après.



COMMUNICATION

Qui contacter ?

Pour bien communiquer, pour pouvoir avoir les renseignements souhaités le plus rapidement possible, il faut s'adresser à la bonne personne.

- ✓ Les adhérents ou licenciés ne doivent contacter que leurs responsables d'association.
- ✓ Seuls les responsables associatifs contactent leur CSDU ou le siège de l'UFOLEP.
- ✓ **Pour tout ce qui concerne l'activité de votre discipline sportive** : la CSDU concernée
- ✓ **Pour tout ce qui concerne les licences ou l'affiliation** : à l'UFOLEP - Emilie Laminette (service affiliation) : 03 22 52 49 16 – email : maud.parent@fol80.net
- ✓ **Pour tout ce qui concerne les assurances** : à l'APAC -  **0 800 200 375**
- ✓ **Pour tout ce qui concerne la vie associative ou des problèmes généraux** : à l'UFOLEP - Stéphane LECOSSOIS ou Maud PARENT 03.22.52 49 16 e mail : ufolep@fol80.org
- ✓ **Pour tout renseignement général** : www.cd.ufolep.org/somme

Matériels de communication à votre disposition

La lettre d'information trimestrielle



Notre Facebook



Le site Internet



Désormais pour la réservation de Matériel, vous pouvez :

* Renseigner la Fiche de réservation au format Papier et nous la retourner par mail ou voie postale.

* Vous rendre sur le site www.cd.ufolep.org/somme/,

- Cliquez sur l'onglet « Vie Associative »
- Cliquez sur « Réservation de matériel »
- Cochez le matériel que vous souhaitez emprunter
- Cliquez sur « Réserver »

Votre réservation est transmise à l'Ufolep.



(Selon le matériel réservé = Un chèque de Caution est à Fournir)



Carabine Laser 405



Prêt de Vélos : Uniquement pour le Projet Kid Bike



L'Ufolep fournit également une plaquette d'information sur les différents services proposés :



FICHE DE RESERVATION DE MATERIEL

L'association :

souhaite réserver du matériel pour la manifestation suivante :

Nom :

Date :

- **Matériel à emprunter**

TYPE	NOMBRE
Banderoles	
Flammes	
Vidéo projecteur/Ecran	
Gobelets réutilisables	
Dossards, plaque VTT, ... Précisez :	
Caisse Matériel Sécurité courses cyclistes (comprenant : gilets, brassards, palettes)	
Panneau signalétique (courses cycliste) (1)	
Arche de départ (chèque de caution de 1700.00€ à donner)	
Carabine laser (chèque de caution de 700.00€ à donner)	
Prêt de Vélos (uniquement dans le cadre du projet Kid Bike) * Nous consulter	

- **Date prévue de retrait du matériel**

Date :

- **Date prévue de retour du matériel**

Date :

- **Nom, téléphone, e-mail de la personne venant retirer le matériel**

.....

